

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE
À LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS

CHARTRE DES RÈGLES DE VIE

EN RÉSIDENCE PERMANENTE OU EN LOCATION TOURISTIQUE

Le choix de vivre dans le secteur de la Seigneurie des Éboulements, que ce soit en permanence ou de façon passagère, en location touristique, est motivé par la **beauté** du paysage et la **tranquillité** de l'environnement. Toutes les maisons sont localisées en montagne avec une vue sur le fleuve. Bien qu'ils soient entourés d'arbres, les terrains où se retrouve chaque propriété ne sont pas isolés et ne sont donc pas à l'abri des risques d'incendie ni de la transmission des sons envahissants bien au contraire. Le son se propage à grande vitesse dans l'air et comme il rebondit lorsqu'il rencontre de la matière, il fait écho et se répète facilement dans tout le voisinage. Même dans un spa, « c'pas » insonorisé.

C'est pourquoi les citoyens et les citoyennes de la Seigneurie des Éboulements, y résidant de façon permanente ou offrant une occupation passagère ont convenu de partager les règles de vie qui existent pour s'assurer d'une cohabitation harmonieuse, douce et agréable, dans ce bel environnement.



FEUX D'ARTIFICE ET PÉTARDS : INTERDITS

Selon le règlement sur la qualité de vie de la Municipalité des Éboulements (article 4.26).



DÉCHETS : PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En tout respect pour la nature et votre voisinage, les déchets doivent être déposés dans la poubelle.



FEUX À CIEL OUVERT : INTERDITS

Sauf si un permis est accordé par le chef pompier (article 4.25 du même règlement).

FEUX DE BOIS DANS UN FOYER CONÇU À CET EFFET : PERMIS

Avec grille de protection de la projection des étincelles.



BRUIT EXCESSIF : INTERDIT EN TOUT TEMPS

Tout bruit qui trouble la paix et la tranquillité du voisinage constitue une nuisance et est prohibé (article 5 du même règlement). Et ce, **en tout temps** (selon les Règles du bon voisinage, au Code civil du Québec).



VITESSE ET ARRÊT : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Il est de grande importance de respecter les règles de vitesse affichées, incluant l'arrêt aux intersections. Des personnes de tout âge circulent le long de la route ou des enfants peuvent surgir en sortant d'une entrée, et même des animaux domestiques (chiens, chats) ... ou non (renards, chevreuils, etc.).



Comité de La Seigneurie
des Éboulements
Mai 2022

MERCI
POUR VOTRE
COOPÉRATION !